

## Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Julien DESATIS DRAAF Hauts-de-France	B	3.8	Question	La définition proposée à la classe d'objets <Installation de surveillance> est erronée ?	1		Correction des définitions des classes <i>InstallationSurveillance</i> et <i>PointPrelevement</i> .
	B	3.12	Technique	La 2nde liste d'exemples de liste ouverte fait référence comme pour la 1ère à AnimalHealthRestrictionZone.	2	Passer la 2nde liste d'exemple à PlantHealthRestrictionZone	Correction effectuée.
	B	3.13	Technique	L'association décrite pour la classe <[CaractéristiqueMetier]ZoneMesure> ne correspond pas pour la classe de départ	3	Modifier la classe de départ de <EvenementCrise> à <ZoneEmpriseMesure>.	Correction effectuée.
Grégory CHANU DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes	A	1	Question	Est que le standard de données ne concernent que les dangers sanitaires qui sont de nature à porter atteinte à la santé des animaux et des végétaux (définis à l'article L201-1 du code rural et la pêche maritime) ou non ?	4		Non. Le géostandard a été conçu comme la description standardisée de toute Surveillance (biologique ou non) du territoire et de tout Evènement de crise (sanitaire ou non).
	A	2.3	Technique	Des données sur les animaux domestiques ou de la faune sauvage captive sont bien accessibles en DD(CS)PP. Par contre, celles pour la faune sauvage non captive sont plutôt accessibles auprès de l'ONCFS.	5		Précision ajoutée.
	B	2	Général	la définition de la classe « Objet observé » n'est pas reprise au document	6	définition ou indication de son absence de définition	L'objet observé est défini implicitement par son nom (c'est « l'objet de l'observation », celui, quel qu'il soit, qui est l'objet de surveillance et qui est éventuellement défini dans un autre géostandard) et ne peut faire l'objet d'une description dans ce géostandard qui se veut générique.
	B	3.5	Éditorial	la définition de la classe <ObservationSurveillance> indique « Toutes les caractéristiques d'une observation ou absence d'observation... ».	7	suppression de « absence d'observation » ou remplacement par « un acte »	Correction effectuée.
	B	3.8	Technique	La classe <InstallationSurveillance> n'est pas spatiale (géométrie par <PointMesure>) et idem commentaire 1	8	remplacements de l'information synonymes : "piège, capteur, station de mesure" et de la définition : "dispositif pour concourir à la réalisation d'une observation de surveillance"	Correction effectuée (voir réponse au commentaire 1) sans suivre la proposition faite mais en rétablissant les formulations de la version 0.3 (erreur de « copier/coller »).
	B	3.10	Technique	l'attribut « motif » de la classe <EvenementCrise> propose le nom scientifique de la maladie ou du ravageur alors que l'attribut « Cible » de la classe « ProgrammeSurveillance> limite les valeurs possibles aux dangers sanitaires	9	reprise de la liste des valeurs de « Cible »	Tous les motifs d'évènement de crise (liste ouverte) ne sont pas des cibles de programme de surveillance (liste fermée par définition), même si la réciproque est vraie.
Annie ISABETH-TERREAUX DRAAF Nouvelle Aquitaine	B	4.3	Éditorial	Le chapitre B.4.3 qui aborde la fréquence de maintenance propose en effet des modalités qui laissent penser que le standard ne concerne absolument pas la gestion de crise, mais uniquement la reprise de données pour analyse a posteriori. S'il est cohérent de définir un standard, celui-ci doit être compatible avec le rapatriement de données depuis les bases de données métiers, évitant ainsi d'avoir à ressaisir toutes les données relatives à un opérateurs déjà connu. Sauf à avoir mal compris un paragraphe, ces notions ne sont pas abordées dans le document mis en consultation.	10		Le géostandard ne vise pas à décrire la structure de l'ensemble des données de Resyral (qui comprend « les bases de données métiers » évoquées) mais seulement celles utiles, comme son nom l'indique, à la surveillance et à la gestion de crise. Il concerne cette dernière en ce qu'il décrit la structure d'une partie des données que ladite gestion utilise. Texte du chapitre B.4.3 complété.
	A	1	Technique	L'échange de données n'est envisagé qu'entre administrations et délégataires dans le domaine sanitaire (OVS et OVVT)	11	Nous avons besoin, si ce n'est l'obligation, d'échanger des données avec un panel beaucoup plus large d'opérateurs, voire d'administrations. Par exemple : les correspondants observateurs, les vétérinaires, les transporteurs, les préfectures.	Ajout seulement des vétérinaires et des observateurs parmi les bénéficiaires des échanges de données : le géostandard dans sa présente implémentation ne peut s'imposer qu'aux acteurs dépendant du ministère de l'agriculture (il n'est pas interministériel).
	A	1	Technique	Il ne suffit pas de localiser les périmètre où une lutte ou une surveillance doivent être assurées, il faut aussi enregistrer et partager ce qui est fait	12		Le chapitre A.1 est un simple résumé et le détail de « ce qui est fait » (tant les observations que les mesures mises en œuvre) est en fait enregistré dans les tables décrites au chapitre C.1.3.
	A	2.2	Technique	Le périmètre de travail est trop restreint. Si la surveillance et les foyers constituent des éléments essentiels, les suspicions sont aussi à prendre en considération. Il est très important d'enregistrer et localiser les suspicions afin de planifier le travail à venir, que ce soit dans le domaine animal ou végétal.	13	Les suspicions sont par conséquent à prendre en compte.	Les suspicions sont prises en compte dans l'implémentation (mais, il est vrai, dans l'implémentation seulement) par la relation entre les tables N_SURV_XXXXALE_OBSERVATION_ddd et N_EVMT_CRISE_XXXXALE_FOYER_[S L P]_ddd (voir chapitre C.1.3).

## Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Annie ISABETH-TERREAUX DRAAF Nouvelle Aquitaine	B	1.2	Éditorial	La forme complexe des données présente un risque de rejet de la part des opérateurs qui auront à les saisir. Les outils devront soit proposer automatiquement des valeurs, soit être en capacité d'aller chercher les valeurs dans la base de données où elles sont déjà enregistrées, pour pouvoir fonctionner.	14	La réflexion sur le standard des données doit donc être mieux expliquée, et notamment la manière dont on l'insère entre l'expression des besoins et le développement des outils.	Un géostandard n'a pas vocation à constituer le modèle conceptuel de données (MCD) de quelque application que ce soit, même si le développement des outils de Resyral pourra probablement utiliser avec profit l'analyse partielle dont il est le résultat (voir réponse au commentaire 10).
	B	1.2	Général	Résultat d'observation: une même observation peut conduire à plusieurs résultats, par exemple des signes « cliniques » (dépréssion, symptômes pathognomoniques ou non, réaction à un test in vivo) une analyse PCR, une sérologie, une confirmation par un laboratoire de référence, ....	15	Il faut pouvoir identifier ces différents résultats. Par ailleurs, quelle est la finalité de ce standard : connaître le résultat, savoir qu'il existe, ou bien savoir où le trouver ?	Le champ VALQUAL de la table N_SURV_XXXXALE_RESULTAT_ddd (voir chapitre C.1.3), qui implémente l'attribut valeurQuantitative de la classe ResultatObservation (voir chapitre B.3.6), peut accueillir la description détaillée des résultats. La finalité d'un géostandard est, par définition, de standardiser la structure de stockage des données géolocalisées par les différents acteurs d'un domaine donné, afin de faciliter les échanges entre ces derniers.
	B	1.2	Éditorial	Événement de crise : Est-ce que cette codification permet de savoir de quel danger sanitaire il s'agit ? Cette codification ne prend pas en compte les APMS. Les dates de début et de fin d'application des APMS ou APDI sont aussi des informations importantes qui doivent être accessibles. Ces données sont nécessaires, au moins dans le secteur vétérinaire.	16		La table N_SURV_ANIMALE_ACTIVITE_S_ddd (voir chapitre C.1.3), qui implémente la classe ActiviteSurveillance (voir chapitre B.3.3) peut accueillir la référence à un APMS ainsi que ses dates de début et de fin d'application. S'agissant des APDI, voir réponse au commentaire 17. <b>Acronymes explicités ajoutés dans la liste de tête.</b>
	B	3.10	Éditorial	Classe d'objets <EvenementCrise> : même remarque sur les références de l'APDI, la date de début et de fin étant des informations importantes, possiblement différentes de la date de signature.	17		Le champ REFAPDI de la table N_EVMT_CRISE_ANIMALE_FOYER_{S L P}_ddd (voir chapitre C.1.3), qui implémente l'attribut référenceAPDI de la classe EvenementCrise (voir chapitre B.3.10) peut accueillir aussi (texte libre) les dates de début et de fin d'application d'un APDI.
	B	3.11	Technique	Classe d'objets <Foyer> : La définition du foyer semble particulièrement succincte.	18	Au stade de la suspicion, il est important d'avoir des informations plus précises : nombre d'animaux présents, taux de mortalité et / ou de morbidité observée, lien épidémiologique avec un autre foyer, etc.. Idem dans le domaine végétal.	Aucune donnée ajoutée, car l'objectif d'un géostandard n'est pas la description exhaustive des données nécessaires à la gestion informatisée de telle ou telle procédure (voir réponse aux commentaires 10, 14 et 15).
	B	3.12	Technique	Attributs de la classe <ZoneEmpriseMesure> : La définition des zones peut passer par plusieurs autorités administratives, même s'il n'y en a qu'une qui soit habilitée à décider. Le système doit donc prévoir les étapes de validation par les autorités qui doivent donner leur avis sur la décision. Cas par exemple de zones à cheval sur plusieurs départements, ou d'exigence de la DGAL de valider les zones des AP. Par ailleurs, les zones sont associées à une décision dont il pourrait être utile d'enregistrer l'identification.	19		Aucune donnée ajoutée (voir réponse au commentaire 18).
	B	3.14	Technique	Description des types énumérés: La signification de ce chapitre est un peu obscure dans la mesure où valeur = code.	20		La régularité de la description (tableaux de format unique pour tous les types énumérés) a été privilégiée.
	B	3.14	Technique	<Cadre Activité Surveillance> : les spécifications ONR / ONQ ne sont pas claires pour le domaine végétal pour lequel deux catégories sont définies : plans de surveillance (=SBT) et gestion de foyer. Que représente ONR et ONQ sachant que les plans de surveillance que nous mettons en œuvre concernent des DS de catégorie 1 ou 2 et que ce sont les mêmes qui déclenchent une gestion de foyer.	21		<b>Acronymes explicités ajoutés dans la liste de tête et caractéristique du type énuméré corrigée (liste fermée ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe ActiviteSurveillance (voir chapitre B.3.3).</b>
	B	3.14	Technique	<Paramètre Observation> : la liste est manifestement très incomplète, et elle devra pouvoir être adaptée sans délais aux circonstances en situation de crise.	22		<b>Caractéristique du type énuméré corrigée (liste fermée ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe ObservationSurveillance (voir chapitre B.3.5). Définition du type complétée (selon version 0.3).</b>
B	3.14	Technique	<Type Intervenant> : La notion d'intervenant n'est pas définie. S'il s'agit de producteur de données, la liste est incomplète : il faut en effet ajouter les vétérinaires, les laboratoires, les correspondants observateurs. En précisant éventuellement le niveau d'habilitation à produire une donnée ainsi que l'autorité administrative habilitée à la valider.	23		<b>Caractéristique et du type énuméré corrigée (liste fermée ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe ObservationSurveillance (voir chapitre B.3.5). Définition du type modifiée en cohérence avec le chapitre C.1.3 et complétée selon version 0.3.</b>	

## Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Annie ISABETH-TERREAUX DRAAF Nouvelle Aquitaine	B	3.14	Technique	<Origine Evénement> : Il manque la catégorie « prospection » dans le cadre d'un Plan de surveillance. Quid des « déclarations spontanées » de la part de particuliers/professionnels qui nous amènent à faire une visite terrain et qui peuvent s'avérer positives ? Il manque également les analyses issues de laboratoires agréés ou non, et réalisés dans un cadre facultatif (concours, entrée en station).	24		Caractéristique du type énuméré corrigée (liste <del>fermée</del> ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe EvénementCrise (voir chapitre B.3.10).
	B	3.14	Technique	<Motif Evénement> : si la liste est fermée, il faut rajouter les ONR végétaux qui font l'objet de plans de surveillance, ainsi que la liste de tous les DS de catégorie 1 faisant l'objet de mesures de police sanitaire. La valeur multipathogène n'a pas d'intérêt dans le domaine végétal.	25		Caractéristique du type énuméré corrigée (liste <del>fermée</del> ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe EvénementCrise (voir chapitre B.3.10).
	B	3.14	Technique	<TypeZone> et <Type Spécialisé de Zone> : la terminologie est différente pour les domaines animaux et végétaux, l'articulation entre ces deux notions n'est pas très claire (peut-il y avoir une zone de restriction dans une zone de restriction pour la santé animale?), et la liste est incomplète. Il manque notamment les zones de contrôle temporaire, les zones d'abattage préventif, ...	26		Comme indiqué au chapitre B.3.12, la terminologie de TypeZone est traduite des spécifications d'INSPIRE. C'est pourquoi elle n'a pas été modifiée et que préciser TypeZone par un Type Spécialisé de Zone qui peut prendre ses valeurs dans une liste ouverte (d'où l'incomplétude soulignée) a été préféré.
	B	3.14	Technique	<Type Mesure> : la notion de mesure de "promotion" n'est pas partagée, et il manque les mesures d'abattage.	27		Caractéristique du type énuméré corrigée (liste <del>fermée</del> ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe [CaractéristiqueMetier]ZoneMesure (voir chapitre B.3.13).
	B	3.14	Editorial	<Nature Mesure> : Cette notion est un peu obscure : comment qualifie-t-on une zone humide à laquelle s'appliquerait ces mesures, ou bien un cercle de 10 km de rayon autour d'un foyer ou d'une suspicion, ou encore une zone de transhumance collective, des « communaux » ou des « sectionaux » ? Ces zones sont-elles administratives ou techniques ?	28		Le type énuméré Nature Mesure signale simplement que le tracé des limites de la zone est indépendant (TECHNIQUE) ou non (ADMINISTRATIVES) des limites administratives.
	B	3.14	Technique	<Autorité Compétente> : en général, il y a bien une seule autorité qui définit (même s'il y a des avis à collecter avant de décider), et une seule autorité qui veille à la mise en œuvre de mesures. Mais ce n'est pas toujours la même.	29		Caractéristique du type énuméré corrigée (liste <del>fermée</del> ouverte) en cohérence avec la description des attributs de la classe ZoneEmpriseMesure (voir chapitre B.3.12). Mais (voir réponse au commentaire 18), aucun attribut ajouté à la classe ZoneEmpriseMesure (chapitre B.3.12).
	B	4.3	Général	La mise à jour des données doit être si possible automatique, à partir des bases de données dans lesquelles elle sont enregistrées. Cette mise à jour doit se faire en temps réel, sans attendre le « besoin ». Ce point soulève la finalité de la démarche et des objectifs : s'agit-il d'avoir un outil de gestion des suspicions, observations et foyers, ou bien un outil de restitution d'événements passés à des fins d'analyse épidémiologique a posteriori ? Les consolidations doivent pouvoir se faire selon des limites territoriales différentes de la région ou de l'Etat : il faut pouvoir restituer les données par département, ou sur une partie de territoire (zone d'appel par exemple pour sensibiliser les procureurs à la non réalisation de la surveillance obligatoire).	30		L'un des objectifs du géostandard est bien de faciliter la structuration des bases de données géographiques susceptibles d'appuyer la gestion en temps réel des événements sanitaires (voir réponse au commentaire 10). Même si cet objectif n'est pas exclusif de celui d'une facilitation d'analyses épidémiologiques (ou de consolidations à visées statistiques) ultérieures, il faudrait sans doute, pour remplir mieux ce dernier, étoffer certains objets en propriétés (voir réponses aux commentaires 18 et 19).
	B	5	Question	l'approche relative aux droits d'accès écarte le niveau "positif" : à qui avons-nous obligation de fournir la donnée?	31		L'obligation de fourniture les données décrites par le géostandard découle (voir paragraphe <i>ad hoc</i> du chapitre B.5) de celles faites par la mission de service public qu'elles concernent, leur qualité de données relatives à l'environnement et l'application nationale de la directive INSPIRE.
	B	5	Question	La notion « d'intéressé » étant complexe, il serait utile de préciser ce que dit la loi de 1978.	32		Une <a href="#">page</a> du site de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) précise la notion de « personne intéressée ».

## Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Muriel MALLERET DRAAF Nouvelle Aquitaine			Général	A l'usage, l'appropriation du géostandard peut s'avérer complexe et source d'interprétations divergentes ; le choix d'un modèle urbanisé générique conduit à une meilleure gestion des données mais induit un niveau d'abstraction plus difficile à appréhender au premier abord	33	Prévoir dispositif d'accompagnement proposant mode opératoire et exemples concrets pour décliner le géostandard par problématique, ainsi que des modèles (gabarits, projets type ggis préformatés...) ; proposer guide technique / de bonnes pratiques, TP dans les modules de formation ? organiser ateliers techniques en région ? identifier personne(s) ressources pour animer forum, faq ou autre dispositif de questions/réponses ? (probablement pas du ressort de la Covadis mais le besoin est à prendre en compte à faire remonter)	La COVADIS n'est pas en charge, en effet, de l'accompagnement à l'appropriation, par les services intéressés, des géostandard. C'est à la direction générale concernée (en l'occurrence, la Direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture) que revient cette mission.
	B & C		Technique	Les types énumérés ne semblent pas exhaustifs et le code n'est pas censé être égal au libellé	34	les gabarits devraient comprendre les catalogues de type énumérés correspondants aux normes et instructions , et pouvoir être mis à jour très rapidement	Voir réponses (et <b>corrections en conséquence</b> ) apportées aux commentaires 20 à 29.
	B	1.1	Technique	La gestion des identifiants incluant des caractères spéciaux est contraire aux recommandations habituelles et me paraît compliquer inutilement l'écriture de requêtes ultérieures	35	remplacer / par _ , champs date au format aaaammjj ?	Aucune modification, car les identifiants sont des identifiants externes, c'est à dire dont la forme a été choisie par telle ou telle autorité. Ladite forme, d'autre part, ne constitue pas, à l'expérience (sur les jeux de données d'exemple joints à l'appel à commentaires) un handicap à la construction de requêtes.
			Général & Question	Comment gère t-on un périmètre de mesure en année n devenant périmètre de surveillance en année n+1 ? accepte t-on dans ce cas duplication de l'objet de par son changement de statut en considérant que chaque campagne est millesimée ?	36		Alors que la classe PérimètreActive est différente de la classe ZoneEmpriseMesure (voir chapitres B.3.4 et B.3.12), les schémas logiques n'implémentent qu'une seule table enregistrant des zones (N_EVMT_CRISE_XXXXALE_EMPRISE_MESURE_S_dtd) caractérisées par la nature des mesures qui y sont appliquées entre deux dates. Dès lors le cas soulevé provoquera simplement la création (éventuellement à partir d'une copie de la zone initiale) d'une nouvelle zone de même caractéristiques géométriques.
	A	2.3	Général	Liste des bénéficiaires trop restreinte	37	le std ...concerne, en tant qu'utilisateur, tous les agents du MAA, délégués et partenaires éventuels impliqués dans la lutte contre les maladies animales et végétales ainsi que les géomaticiens qui leur viennent en appui le cas échéant.	<b>Ajout suggéré effectué.</b>
Jérôme MICHEL DRAAF Nouvelle Aquitaine	C	p.39 Champ DOMAINE	Technique	le test sur la mortalité des abeilles conduit à se demander si la thématique concerne le domaine animal (abeille) ou végétal (comme la réglementation concernée)	38	l'ouverture générique du standard conduit à envisager la production de "guides de bonnes pratiques" d'utilisation du géostandard appliqué aux différentes thématiques du domaine de la surveillance et de la gestion de crise permettant ainsi d'assurer une "unicité" dans la manière de gérer tel ou tel cas dans les différentes structures en charge de mettre en oeuvre le géostandard	Voir réponse au commentaire 33.
	C	p.39 Champ CIBLE	Technique	test sur la mortalité des abeilles : les bio agresseurs peuvent être là de différents types : je suppose qu'il faut donc faire une table par type d'agresseur possible, qu'il soit de type pathologique ou chimique	39		La table SBTEC_CODES_CIBLE_PROG_SURVEILLANCE (voir chapitre C.1.3) remplit cet office. <b>Valeurs possibles de l'attribut Cible de la classe ProgrammeSurveillance (voir chapitre B.3.1) modifiées (liste fermée ouverte) en cohérence avec la description de la table N_SURV_XXXXALE_PROGRAMME_S_dtd (voir chapitre C.1.3).</b>
	B	3.2	Technique	test sur la mortalité des abeilles : La surveillance incombant au DDI mais une éventuelle enquête étant menée par le SRAL faut-il une table par département ou bien une table régionale ?	40	préciser quel est l'échelon territorial et administratif qui doit enregistrer l'évènement (DD, DRAAF, FREDON, Chambre d'agriculture le cas échéant)	Le suffixe (ddd) au nom de toutes les tables utilisées peut prendre, en fonction des besoins (cas, par exemple, de périmètres interdépartementaux) une « valeur » adaptée (049 pour le Loir-et-Cher, R76 pour l'Occitanie,...) quel que soit l'échelon « enregistrer ».
	B	3.1	Technique	test sur la mortalité des abeilles : Dans les cibles 'attribut de la classe <Programme de surveillance>: les produits phytosanitaires ne sont pas prévus. Tout ce volet et l'enquête qui en découle doivent-ils faire l'objet d'un enregistrement par le géostandard	41	prévoir les produits phytosanitaires comme bioagresseurs (?)	Voir réponse au commentaire 39.
			Général & Question	test sur la mortalité des abeilles : Existe-il des catalogues des listes ouvertes ? Notamment des activités, des intervenants pour ensuite faciliter les agrégations.	42	bâtit des catalogues d'attributs adaptés à chaque thématique	Même s'ils sont, en effet, la condition d'une saisie et d'une exploitation rationnelles des données, un géostandard n'a pas pour vocation de bâtir de tels catalogues.

### Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Jérôme MICHEL DRAAF Nouvelle Aquitaine			Général & Question	test sur la mortalité des abeilles : 'Les mortalités autres que les dangers sanitaires de première catégorie ou les mortalités massives aiguës et notamment les maladies autres que de premières catégories doivent-elles faire l'objet d'un enregistrement ?	43		Rien ne l'interdit dans le géostandard (le déclenchement de l'évènement de crise n'y est pas qualifié) mais c'est à Resytal d'en décider.
Ingrid BERGERET DGAL/SGISA/SDPRAT/BMOSIA	A		Général	L'étude stratégique du Cycle2 de Resytal qui a démarré en juillet 2017 a pour vocation de réviser le POS cible de Resytal, notamment sur les briques fonctionnelles du Cycle 2 : surveillance, signalements, plateforme de données, valorisation de données, etc. Le calendrier est l'aboutissement d'une trajectoire révisée début 2018. Cependant des sujets sont déjà initiés, comme le volet « Prélèvements&Analyses » avec la normalisation d'un standard d'échange de données laboratoires (eLabs), ou encore la mise en œuvre d'un « POC » sur le volet signalement (gestion de crise Influenza Aviaire). Plusieurs études ou missions sont prises en compte dans notre étude stratégique : • une mission du CGAAER sur les « bases sanitaires » et la gouvernance de la délégation (impact sur le périmètre d'intervention de l'État, périmètre des dangers sanitaires réglementés, etc.) • des POC partiels réalisés avec des partenaires en surveillance (ANSES pour X.Fastidiosa, CSD-ESA pour la Tub, ...)	44		Ce « commentaire » et les quatre suivants décrivent en fait l'état des lieux et la feuille de route de Resytal. Ils n'appellent donc pas de réponse, mais pourront, si souhaité, venir compléter le chapitre 2.5 <i>Perspectives d'évolution</i> du rapport de standardisation (partie A du géostandard).
	A		Général	A ce stade de nos réflexions, nous identifions 3 grands « processus » (entre autres qui constituent le SIAL) : Inspection, Surveillance, Alertes. Ces 3 grands processus exploitent des objets communs : • Usagers (dont vétérinaires sanitaires, laboratoires, abattoirs...); • Animaux (identification, mouvements); • Végétaux, Zones (terre ou mer, prédéfinies-comme des zones conchylicoles- ou non-comme des emprises d'APMS ou APDI définies en mesure de lutte-); • Prélèvements/Analyses.	45		
	A		Général	Derrière le processus « Surveillance », il y aurait une distinction entre la surveillance événementielle et la surveillance programmée (à l'étude). Nous identifions plusieurs sujets dans les SI d'aujourd'hui, qui comportent des sémantiques différentes selon les métiers et l'historique, mais qui au final peuvent être assez proches : • Les PSPC (plans de surveillance et plans de contrôle) • La Prophylaxie • Les Visites sanitaires • Les enquêtes épidémiologiques Ils peuvent faire l'objet de programmation, d'interventions, de prélèvements, de résultats/d'observations.	46		
	A		Général	Les données de surveillance sont valorisées à des fins : • de maintien du statut indemne de certaines maladies • de maintien de la qualification de zones ou d'élevages • d'analyses épidémiologiques a posteriori, ou préventives • d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place Des rapports de type bulletins épidémiologiques sont produits, des données sont diffusées à des organisations Européennes ou Internationales.	47		

### Réponses apportées aux commentaires sur le géostandard SBT-EC (20.11.2017)

Auteur du commentaire	Partie	Chapitre	Type de commentaire	Commentaire ou question posée	N°	Modification proposée ou réponse à la question posée	Réponse apportée au commentaire (en vert : modifications du géostandard – voir version 0.5 jointe)
Ingrid BERGERET DGAL/SGISA/SDPRAT/BMOSIA	A		Général	<p>Le processus de signalement est déclenché par des sources diverses : un positif en résultat d'analyse, une plainte/signalement direct, un retour d'inspection, un retour de surveillance, etc. Les signalements sont donc des cas de suspicions qui font l'objet d'une analyse qui le confirme (foyer) ou infirme.</p> <p>En cas d'alerte (foyer confirmé), des mesures sont mises en place selon les maladies/niveaux de pathogène, etc.</p> <p>Le SI gère les cas et les évolutions des cas, ainsi que les mesures mises en place, jusqu'au retour à une situation normale.</p> <p>Les mesures de lutte sont associées à des zones / périmètres, font l'objet d'arrêtés préfectoraux (APMS, APDI...), de mesures de surveillance renforcées. Ces mesures ont des impacts sur les agréments/qualifications sanitaires (retraits temporaires, confinements, abattages ou destructions, interdictions de mouvements...).</p>	48		